

ELECTRICITE ET EAUX DE MADAGASCAR

Société Anonyme au capital de 14.234.997,50 Euros
48, Avenue Victor Hugo – 75116 PARIS
RCS Paris B 602 036 782

Paris, le 13 novembre 2019,

Report de l'Assemblée Générale Annuelle Ordinaire et Extraordinaire initialement prévue le 13 décembre 2019

Les actionnaires de la Société sont informés d'un report à une date ultérieure de la réunion de l'Assemblée Générale Annuelle Ordinaire et Extraordinaire initialement prévue le mardi 13 décembre 2019.

Par ordonnance du 8 Novembre 2019, le Tribunal de Commerce de Paris, auprès duquel la requête a été déposée, a prorogé le délai de réunion de l'Assemblée Générale Annuelle Ordinaire et Extraordinaire jusqu'au 18 décembre 2019.

Par ordonnance du 13 Novembre 2019, le Tribunal de Commerce de Paris a prorogé le délai de réunion de l'Assemblée Générale Annuelle Ordinaire et Extraordinaire jusqu'au 31 décembre 2019.

Le Conseil d'Administration se réunira prochainement afin de fixer une nouvelle date pour l'Assemblée Générale Annuelle Ordinaire et Extraordinaire. Un avis de convocation sera ensuite publié au bulletin des annonces légales obligatoires (BALO) dans les délais légaux et réglementaires.

A propos du Groupe EEM

Fondé en 1928, Electricité et Eaux de Madagascar détient des participations dans diverses entreprises en France et à l'étranger dont notamment la Société Anonyme Immobilière Parisienne de la Perle et des Pierres Précieuses - SAIPPPP, la SNC Paris Croix des Petits Champs, la SARL Les Vergers. Electricité et Eaux de Madagascar détient en outre une participation dans Gascogne (16,04 %) qui en fait un des plus gros actionnaires de cette société cotée sur Euro List C, et une participation dans la Société Française de Casinos - SFC (10%).

Electricité et Eaux de Madagascar, holding financier diversifié (hôtellerie, immobilier, papier, casinos) est coté sur le marché Euro List C de Nyse Euronext Paris.